

17 déc 2024 -16:11

La Régie des Bâtiments développe un plan d'action dans le cadre de la fermeture du Palais de Justice I de Nivelles

La Régie des Bâtiments est consciente des problèmes de salubrité et de sécurité dans le Palais de Justice I de Nivelles (Place Albert 1er). Un plan d'action est en cours d'élaboration afin de pallier aux problèmes de sécurité incendie et en vue d'évaluer la situation du bâtiment.

||
Nous accusons réception du document transmis par le Bourgmestre. Il est analysé en ce moment même par la Régie des Bâtiments afin d'accéder aux plus de requêtes formulées possible et au plus vite. Nous sommes conscients des problèmes présents, c'est la raison pour laquelle Mathieu Michel s'est toujours battu pour faire avancer le dossier relatif à l'extension du Palais de Justice II. Gardons à l'esprit que certains points devront faire l'objet de marchés publics qui, même si nous veillerons à leur exécution rapide, se font dans certains délais requis par la loi. Des discussions sont en cours actuellement entre les différents acteurs, notamment avec les occupants, afin de trouver au plus vite des solutions satisfaisantes. ||

Secrétaire d'État sortant chargé de la Régie des Bâtiments

La Régie des Bâtiments s'est réunie avec tous les acteurs concernés au sujet des problèmes dans le Palais de Justice I de Nivelles (Place Albert 1er). En concertation avec le bourgmestre de Nivelles, le gouverneur du Brabant wallon, le tribunal de première instance, les services du procureur du roi et le SPF Justice, la Régie des Bâtiments établie actuellement un plan d'action visant à pallier aux problèmes de sécurité incendie. Ce plan d'action sera transmis au SPF Justice.

Entretemps, la Régie des Bâtiments a transmis le rapport de conformité de la Détection Incendie réclamé par le bourgmestre de Nivelles. Elle s'est également rendue sur place afin de vérifier certains points de

stabilité. Un rapport de stabilité est actuellement en cours de rédaction ; quelques réparations mineures devront être réalisées. Toutefois, il n'y a pour le moment pas de problème de stabilité grave qui nécessite une intervention immédiate. Sous réserve de l'approbation du plan d'action par le bourgmestre, il est également prévu de placer trois portes coupe-feu et de compartimenter deux locaux techniques afin de renforcer le compartimentage incendie du bâtiment. Enfin, des vérifications seront effectuées pour s'assurer de la résistance au feu des planchers.

Les problèmes d'archivages et la grande densité des archives présentes dans le bâtiment sont un réel problème. Une digitalisation et un triage des archives pourraient permettre la diminution des archives papiers dans le bâtiment.

Enfin, la Régie des Bâtiments travaille sur un projet d'extension du Palais de Justice II de Nivelles (Rue Clarisse). Ce projet vise à agrandir le Palais de Justice II afin de regrouper les différents services de la justice sur un seul site. Le permis d'urbanisme pour l'extension a été octroyé en octobre 2024 et la publication du guide de sélection est prévue dans les semaines à venir. La fin des travaux et la mise à disposition du bâtiment sont prévus pour la fin de l'année 2027.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborght
(FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)479 63 14 16
press@buildingsagency.be